Un projet d'énergie renouvelable innovant pour Bressolles

Commune de Bressolles

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

- Accueil par Mme Raccurt, maire de Bressolles
- Assemblée générale de Energies Citoyennes Dombes Saône Côtière
- Assemblées générales de la SCIC COOP' AIN ENERGIE
- Présentation du projet d'autoconsommation collective

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

2025

BIENVENUE À TOUTES ET TOUS, SOCIÉTAIRES, SYMPATHISANTS, ÉLUS, ACTEURS

25 JANVIER 2025 BRESSOLLES

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

ÉNERGIE PARTAGÉE

Centrales Villageoises
Association

Assemblée générale de la SCIC COOP' AIN ENERGIE

Assemblée générale extraordinaire

- Pour modifier les statuts
- Désignation de 2 scrutateurs et un secrétaire, qui forment le bureau de l'assemblée avec moi
- Vérification du quorum: : 1/3 des sociétaires (73), arrondi à l'entier inférieur, soit 24
- Pouvoirs mentionnés sur la liste d'émargement

Assemblée générale annuelle ordinaire

- Elle couvre l'exercice 2023 -2024 qui s'est terminé le 30 septembre 2024
- Assemblée prévue par les statuts pour approuver les rapports et les comptes
- Désignation de 2 scrutateurs et un secrétaire, qui forment le bureau de l'assemblée avec moi
- Vérification du quorum : 25% des sociétaires (73) arrondi à l'entier inférieur, soit 18
- Pouvoirs mentionnés sur la liste d'émargement.

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Assemblée générale extraordinaire: modifications des statuts

Objectif principal: Permettre à Coop' Ain énergie de participer ou de piloter un dispositif d'autoconsommation collective

- **Introduction dans l'article 4 (Objet), l'article 13 (admission des sociétaires) et ajout de l'article 14.2 (Perte qualité de sociétaire)**
- **La décision de devenir « Personne morale organisatrice » est du ressort du conseil coopératif (article 19.7)**
- **Création d'un comité consultatif pour chaque opération d'ACC (art 19.8)**
- **Représentation de ce comité auprès du conseil coopératif (art 19.2)**

Objectif secondaire: toilettage des statuts après 2 ans

- Art 16.1: ajout de « ne » qui avait été omis
- Art 16.5: possibilité de vente de parts durant délai de blocage de 3 ans
- Et remboursement en cas de décès
- Art 19.7 : donne au bureau une existence statutaire
- Art 36 modifications de forme

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Assemblée générale extraordinaire: Résolutions

Résolution n°1 : Modification des statuts

Les modifications des statuts de la SCIC Centrales Villageoises – Coop' Ain Energie pour permettre l'autoconsommation collective notamment telles que transmises aux sociétaires et présentées en assemblée générale extraordinaire sont adoptées, ainsi que les statuts modifiés qui en découlent.

Résolution n° 2 : Mandat au président

L'assemblée générale mandate le président pour effectuer toutes les démarches administratives pour la modification des statuts adoptée.

Ordre du jour

Assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2025 à Bressolles

- **A l'ordre du jour**

  - ❖ Présentation du rapport d'activités et de gestion
  - ❖ Présentation du rapport financier, comptes et bilan
  - ❖ Présentation du rapport spécial conventions réglementées
  - ❖ Orientations pour l'exercice 2024-2025
  - ❖ Adoption des résolutions
  - ❖ Election de membres du conseil coopératif

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Le territoire

LE TERRITOIRE D'ACTION

85 communes

147 000 citoyens concernés

5 communautés de communes

- Val de Saône Centre
- Dombes Saône Vallée
- de la Dombes
- de la Côtière à Montluel
- de Miribel et du Plateau

Coop'Ain Energie

Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Coop'Ain Energie

Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Présentation de la société COOP'AIN ENERGIE

Pourquoi une société coopérative ?

Nous avons choisi le statut de SCIC

Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour :

- Donner du sens à notre engagement citoyen et bénévole
- Répondre à nos valeurs
- S'inscrire dans l'économie sociale et solidaire (ESS), sans recherche de profit
- Permettre le sociétariat multiple : citoyens, collectivités, entreprises, associations
- Avoir une gouvernance démocratique et égalitaire : un sociétaire= une voix

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

COOP'AIN ENERGIE aujourd'hui

La coopérative aujourd'hui

- 44 sociétaires en 2022, 69 au 30 septembre 2024, 73 aujourd'hui, dont 2 associations, Energies Citoyennes et Val Horizon, et 2 communes, Saint-André de Corcy et Reyrieux
- 18 300 € de Capital initial, à 100 euros la part sociale, et 33 300 le 30 septembre 2024, 34 600€ aujourd'hui. Croissance à amplifier pour financer les projets
- Un territoire d'action Dombes Saône Côtière, avec 5 ComCom : CCMP, 3CM, CCD, CCVSC et CCDSV
- Un conseil coopératif de 18 membres , dont un président et un directeur général
- 3 commissions: technique, Finance et juridique, communication et sobriété
- Le bureau, informel jusqu'ici, et officiel avec la modification des statuts
- Et un site internet : https://coopainenergie.centralesvillageoises.fr/

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

COOP'AIN ENERGIE durant l'exercice 2023 - 2024

- Une assemblée générale le 27 janvier 2024, où chaque sociétaire a une voix et une seule
- Le conseil coopératif, élu pour 3 ans en 2023, s'est réuni 8 fois, le bureau 13 fois durant l'exercice, en alternance, soit 21 réunions
- Un président, Michel, élu par le conseil pour 3 ans, assure le fonctionnement avec le bureau
- Un directeur général, Jean-Luc, désigné par le conseil en mars 2024, pour seconder/remplacer le président
- Commission technique: Pierre, Alain + Jean-Luc, Gilbert très mobilisée avec ses autres membres:

Rencontre avec les communes, pré-études technico économiques, rapports d'études, suivi des projets

- Commission Finance et juridique: Laurence et Jean-Marc

Elaboration projet de Convention d'Occupation Temporaire (COT), de bail pour les privés, de procédures, d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), modification des statuts…

- Commission communication/ sobriété: Agnès et Olivier + Michèle, Jean-Marc…

Plaquette de présentation, kakémonos, textes pour site internet….

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Etre sociétaire de COOP'AIN ENERGIE, c'est…

Pour chaque citoyen…

- C'est s'engager pour agir pour la transition énergétique, localement
- Par l'engagement en capital, avec une part minimum (100€)
- Par le temps bénévole consacré, par la participation aux commissions et instances
- Les parts sociales pourront être rémunérées, après mise en réserve des excédents (> 57,5%) et sur la base d'un taux modéré (épargne éthique).
- Les parts sociales sont bloquées durant 3 ans après la souscription (sauf cas exceptionnel)
- Le DIS, Document d'Information Synthétique, déposé à l'AMF, détaille les risques (sur notre site web),

Pour les collectivités, entreprises, associations…

- C'est s'engager pour soutenir cette démarche collective et citoyenne pour le territoire Dombes Saône Côtière

Pour tous…

- C'est un engagement citoyen pour l'écologie active et locale, et la lutte contre le dérèglement climatique
- C'est agir pour la sobriété et les Energies Renouvelables dans nos communes

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Enjeux et bénéfices des projets citoyens d'EnR

Intérêt général

Ancrage local

Economie responsable

Sobriété énergétique

Gouvernance participative

Epargne éthique et utile

Développer les énergies renouvelables

...Ils sont porteurs de sens et replacent chacun dans l'action face à l'urgence climatique !

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Un projet EnR Citoyen, comment ça marche ?

Devenez copropriétaire d'une centrale photovoltaïque

1

Citoyens, collectivités ou acteurs locaux souscrivent des parts Coop'Ain Energie
1 part = 100 €

2

Coop' Ain Energie monte les projets avec les collectivités.
Elle souscrit un emprunt bancaire pour compléter le capital citoyen

3

Coop'Ain Energie finance et déploie les installations.
L'électricité produite est injectée sur le réseau et revendue en totalité.

4

Les recettes de la vente d'électricité permettent de rembourser les emprunts bancaires et de générer des dividendes pour les sociétaires

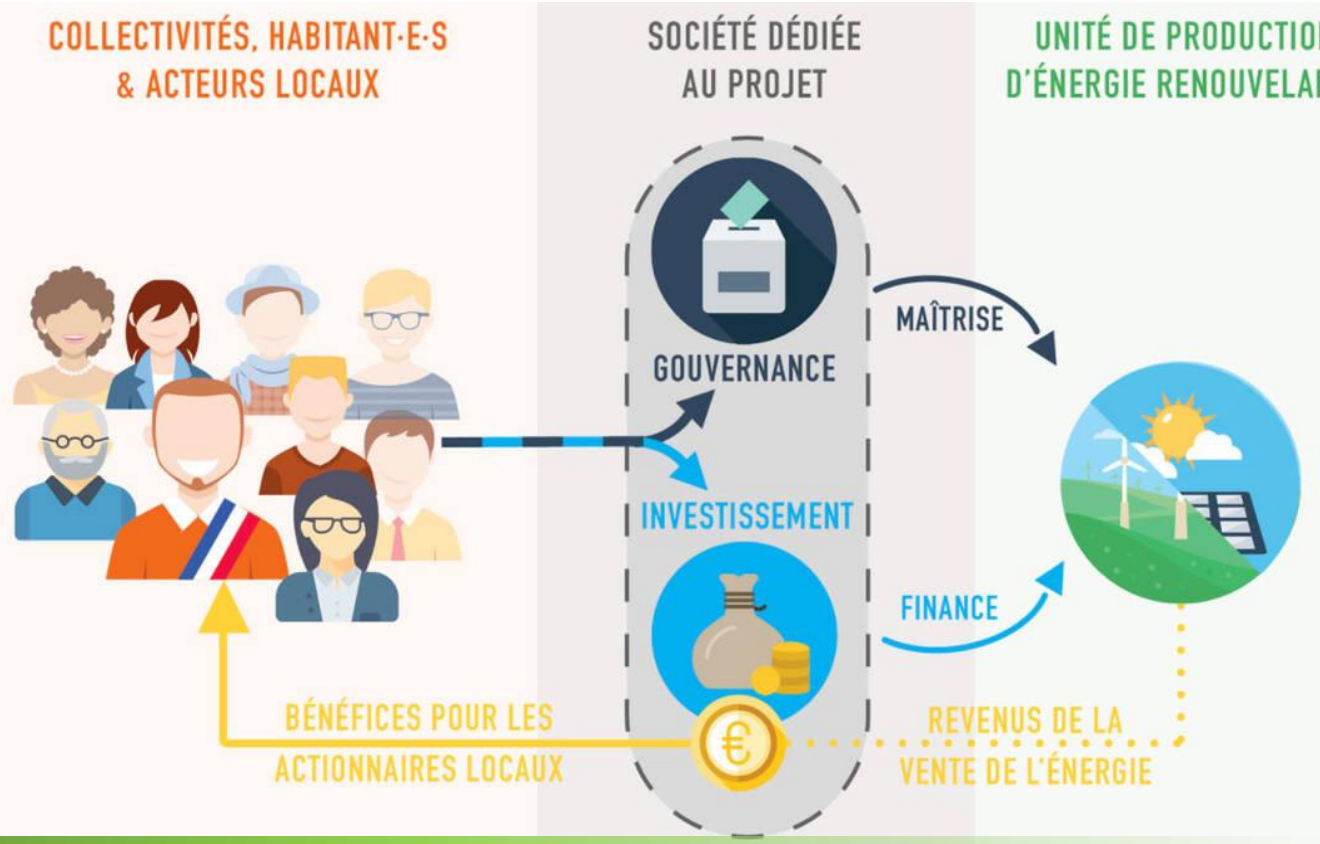

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

COOP'AIN ENERGIE en 2023-2024: La première centrale solaire

Notre priorité: des centrales en toiture en vente totale

C'est le modèle économique éprouvé

- Pas de nouvelle surface utilisée au sol

- Nous sommes tributaires des variations des arrêtés tarifaires d'achat, des coûts de raccordement ENEDIS, des coûts de renforcement de structure…

Une première réalisation : DESSICA

23 kwc, mise en service octobre 2024

Coût : 27 300€ HT

Inauguration le 11 octobre

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

COOP' AIN ENERGIE : Les projets à l'étude sur notre territoire

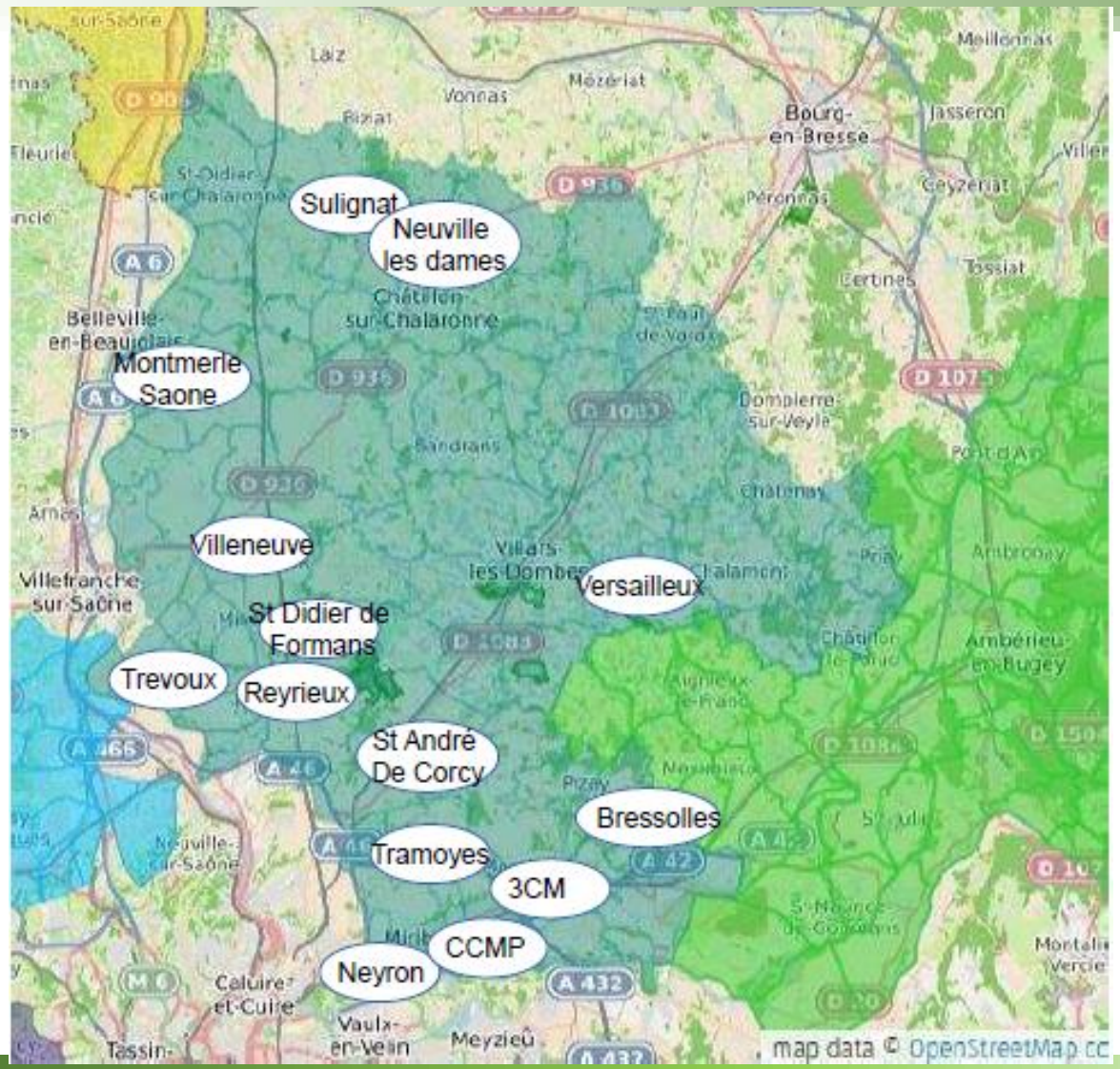

- **Les projets engagés**
  - **Saint-André de Corcy, 3 toitures**
  - **Bressolles, ensemble de 3 toitures 97 kwc**
  - **La MARPA de Neuville les Dames, 53 Kwc**
  - **Avec projet d'autoconsommation collective à Bressolles**

- **Autres projets en cours: Neyron, Tramoyes…**

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Convention des collectifs citoyens de l'Ain avec la SEM LEA

- **Une convention de partenariat** signée le 22 novembre 2024
- Les 5 collectifs citoyens de l'Ain

Bresse Energies Citoyennes, Pl'Ain d'Energie, Coop' Ain Energie, Nouvelles Energies Citoyennes du Bugey, Solévals

- **La SEM LEA**, émanation du SIEA, du département et des communautés de communes ou d'agglomérations
- Pour se concerter, soutenir le développement d'énergies renouvelables, inciter les collectivités à valoriser leur patrimoine par les EnR

Un plus pour l'action collective en faveur de la transition énergétique

Une première réunion de travail ***jeudi 23 janvier 2025***

- **Voilà pour le rapport de gestion 2023-2024. Des questions?**

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Rapport spécial conventions réglementées

- Article 612-5 du code de commerce

➢ Convention de partenariat avec l'association Val Horizon

➢ Gestion comptable, suivi trésorerie, déclarations TVA, établissement des comptes et bilan

➢ Montant estimatif: 1100 €

➢ Val Horizon est sociétaire de Coop' Ain Energie

➢ Michel RAYMOND, président de Coop' Ain Energie est aussi président de Val Horizon

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

COOP'AIN ENERGIE : Rapport Financier 2023-2024

Capital initial 18 300€, capital à la clôture: 33 300€

Total du bilan 44 276 €

A l'actif: 25 927€ d'investissements, 8406€ de créances (TVA, parts) et 9586€ disponibles

Au passif: 30 183€ de capitaux propres, 10 000€ d'avances en comptes courants, 3000€ dettes

Dépenses d'exploitation: 2064 HT

Dont dépenses comptabilité: 1 126 €

Frais greffe et actes 456 €

Amortissement 137 €

Frais bancaires 74 €

Cotisations 173 €

Recettes d'exploitation : 44 €

Déficit d'exploitation 2020 €

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

COOP'AIN ENERGIE : Orientations pour 2024-2025

a) **Finaliser la réalisation des 3 centrales engagées** et préparer le programme du second trimestre 2025.
b) **Réaliser un emprunt pour compléter le capital citoyen** et permettre la réalisation de ce programme .
c) **Mobiliser les citoyens pour atteindre la centaine de sociétaires** et accroitre fortement le capital , notamment à l'occasion d'inaugurations de centrales et d'opérations d'autoconsommation collective
d) **Lancer notre projet d'autoconsommation collective à Bressolles** qui servira de modèle applicable pour les autres villages .
e) **Poursuivre le travail avec les communes et les communautés de communes** et avancer sur le programme 2025 -2026 .

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

COOP'AIN ENERGIE : Résolutions de l'A.G.

- **Résolution n°1 : Approbation du rapport de gestion**

- Le rapport de gestion pour l'exercice 2023-2024, transmis à tous les sociétaires et présenté en assemblée générale, et après échanges et réponses aux questions, est approuvé, et l'assemblée générale donne quitus pour leur gestion au président et au conseil coopératif.

- **Résolution n°2 : Approbation du rapport spécial relatif aux conventions réglementées**

- Le rapport spécial relatif aux conventions réglementées pour l'exercice 2023-2024, transmis à tous les sociétaires et présenté en assemblée générale, et après échanges et réponses aux questions, est approuvé

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

COOP'AIN ENERGIE : Résolutions de l'A.G.

- **Résolution n° 3 : Approbation du rapport financier et des comptes**

- Le rapport financier, le compte de résultat et le bilan pour l'exercice 2023-2024, transmis à tous les sociétaires et présenté en assemblée générale, et après échanges et réponses aux questions, sont approuvés. L'assemblée générale constate les variations du capital, en entrée et en sortie, le capital à la clôture de l'exercice étant de 33 300 euros.

- **Résolution n° 4 : Affectation du résultat**

- Le résultat déficitaire de l'exercice 2023 – 2024 de 2019,85 euros est affecté en report à nouveau.

COOP'AIN ENERGIE : Résolutions de l'A.G.

- **Résolution n°5 : Approbation des orientations pour l'exercice 2024 -2025**

Les orientations proposées pour l'exercice 2024 – 2025 :

a) **Finaliser la réalisation des 3 centrales engagées** et préparer le programme du second trimestre 2025.

b) **Réaliser un emprunt pour compléter le capital citoyen** et permettre la réalisation de ce programme .

c) **Mobiliser les citoyens pour atteindre la centaine de sociétaires** et accroitre fortement le capital , notamment à l'occasion d'inaugurations de centrales et d'opérations d'autoconsommation collective

d) **Lancer notre projet d'autoconsommation collective à Bressolles** qui servira de modèle applicable pour les autres villages .

e) **Poursuivre le travail avec les communes et les communautés de communes** et avancer sur le programme 2025 -2026 .

sont validées.

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Election de membres du conseil coopératif

Les 18 membres actuels :

- AVELLANEDA Jean-Pierre (démissionnaire)
- BENSI Olivier,
- CRISCUOLO Philippe,
- CROPPI Laurence,
- DUMILLON Pierre,
- DUPRE Alain,
- FRANCO-REGELIO Frédéric
- GARDE Simon,
- GINESTE Ludovic,
- LECULIER Jean-Marc,
- MICHAUD Pierre
- MONTESSUIT Claude
- PESCARMONA Didier
- PHILIBERT Jean-Luc,
- PIERRES Gilbert
- RAYMOND Michel
- TOURNIER Jean-Marc
- VELU Agnès

Que je remercie vivement pour leur engagement.

- **Candidature: Michèle DUPRE**
- **Autres candidatures ?**

- **Vote à bulletin secret obligatoire.**
  - **Le bulletin vous a été remis lors de l'émargement.**

Résolution n° 6 : Election complémentaire au conseil coopératif: Les sociétaires suivants sont élus à bulletin secret au conseil coopératif, pour une durée de 3 ans :

Résolution n°7: Mandat au président, pour effectuer toutes les démarches liées aux six résolutions

COOP’ AIN ENERGIE : AGISSONS ENSEMBLE

Vous êtes déjà sociétaire

- Vous pouvez participer aux commissions, et au conseil coopératif

Vous êtes prêts à devenir sociétaire ?

- Valeur de la part sociale : 100 €
- Remplissez le bulletin de souscription
- Transmettez-nous les documents nécessaires (pièce d’identité, justificatif de domicile)
- Avec …votre chèque ! Ou par virement.
- La candidature de chacun est soumise à validation par le conseil coopératif

Questions -Réponses

Coop’Ain Energie
Société Coopérative d’Intérêt Collectif

L’autoconsommation collective,

un projet innovant et local pour Bressolles

Commune de Bressolles

Coop’Ain Energie
Société Coopérative d’Intérêt Collectif

BRESSOLLES: Un projet d'autoconsommation collective

Pourquoi?

- **La lutte contre le dérèglement climatique**
- **La lutte contre les gaz à effet de serre, et pour la décarbonation**
- **La maîtrise à long terme du prix d'une partie de son électricité, face à la hausse tendancielle du prix** (malgré la baisse au 1er février 2025)

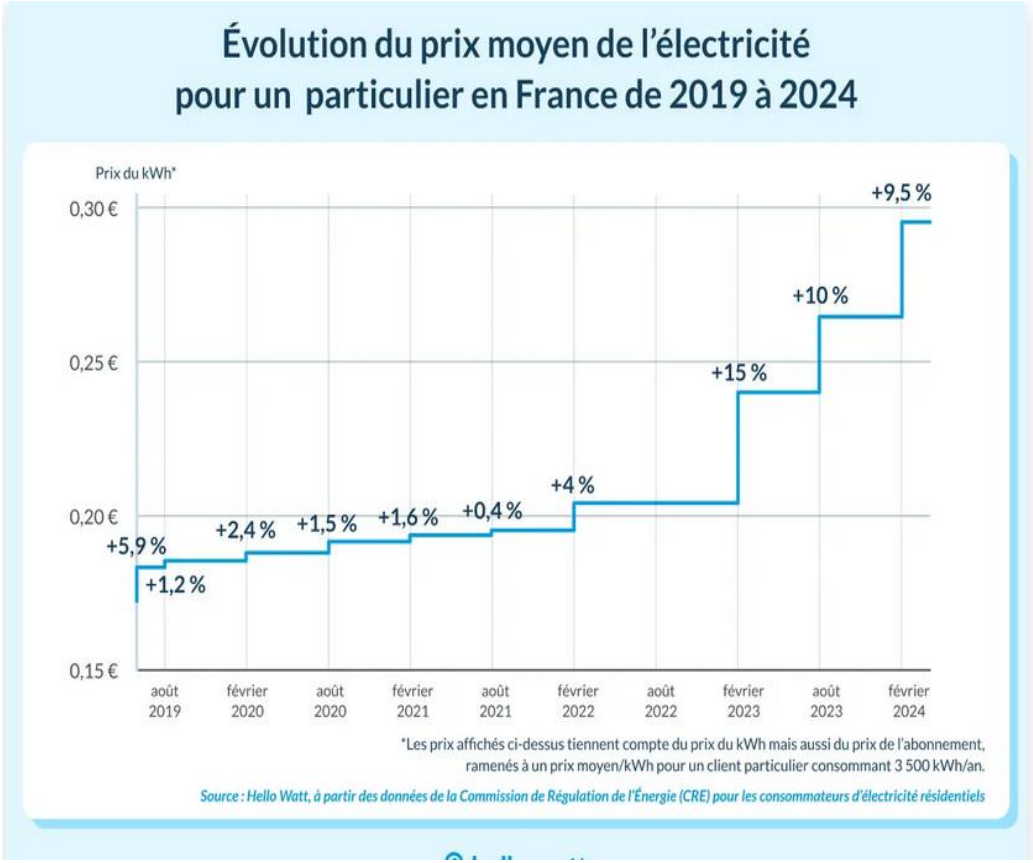

Coop'Ain Energie
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

L’autoconsommation collective ?

Ou comment partager l’énergie produite localement

- Différente de l’Autoconsommation individuelle
- Instaurée en 2017 (loi relative à l’autoconsommation).
- Circuit court, tarif attractif
- Maitrise de ses dépenses à long terme
- Pour les habitants dans un rayon de 2km.

Bressoles Le 25 Janvier 2025

Sur Bressolles

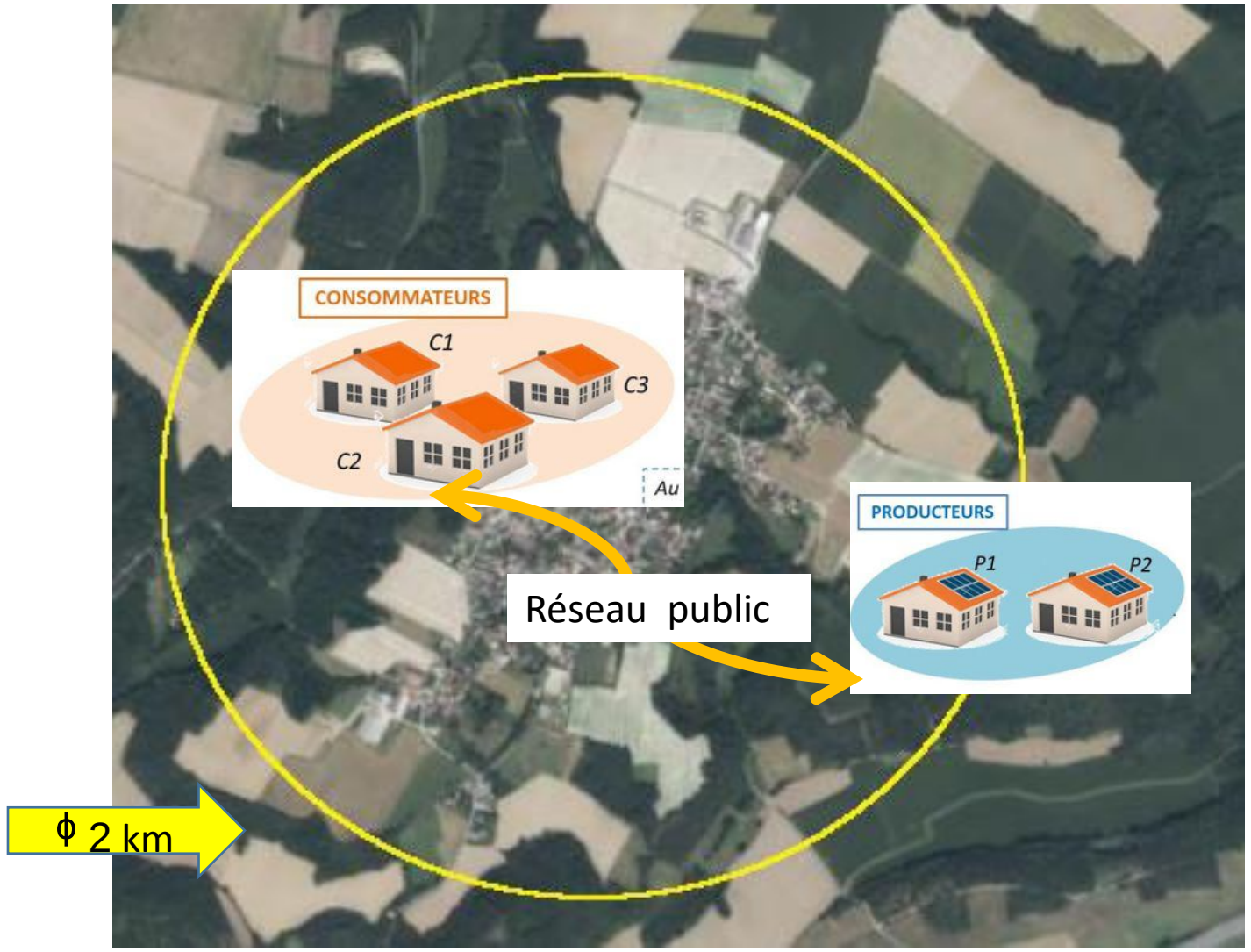

Le site de production

Le groupe scolaire

Préau, Ecole,

Cantine,

Salle polyvalente.

Centrale solaire de 97 kwc,

Investissement de **110 K€,**
dont 33 K€ autofinancé

Bressoles Le 25 Janvier 2025

La personne morale organisatrice (PMO) Coop Ain Energie

- Elle lie les **producteurs et consommateurs** d'une même opération.
- La PMO est l'interlocutrice du gestionnaire de réseau (Enedis).
- En tant que PMO, COOP'AIN ENERGIE mettra en place un **comité consultatif** intégrant des consommateurs locaux pour dialoguer avec la coopérative.

La clé de répartition

- Elle définit la répartition de **l'énergie produite entre les consommateurs** de l'opération .
- Ce qui n'est pas consommé est vendu sur le réseau (EDF-OA)
- La clé choisie vaut pour tous les consommateurs.
- 3 clés possibles.(définie en %)
  - Statique : pourcentage fixe pour chaque consommateur
  - Dynamique : pourcentage variable (matin , midi …) par consommateur
  - Dynamique par défaut: **La production instantanée est répartie au prorata des consommations instantanées.**
- La clé sera choisie après avis du comité consultatif, le tarif de vente aussi

Intérêt de l'ACC

- **Circuit court** de l'énergie, produite par une coopérative citoyenne, avec du capital citoyen local et consommée localement.
- Permet **l'accès aux énergies vertes pour tous**.
- **Un tarif attractif, et maitrise d'une partie des factures à long terme**. Indépendance par rapport à la hausse tendancielle et aux fluctuations des cours
- Valorisation maximale de la production par la **mutualisation des consommations.**
- **Chaque consommateur est libre**, il peut quitter l'ACC, tandis que la coopérative garde son tarif de vente de l'électricité non consommée
- Participation à une expérience en commun …

Les limites de l'ACC

- Le photovoltaïque est produit avec le soleil !!!
- La puissance installée par les producteurs … peut limiter le nombre de consommateurs.
- La distribution de l'électricité passant par le réseau public, les taxes habituelles d'utilisation du réseau sont dues.
- Chaque consommateur recevra une facture de la Coopérative en plus de celle de son fournisseur habituel (qui est réduite). Pas d'abonnement supplémentaire.
- Compteur LINKY nécessaire.

Les futurs auto-consommateurs

- Ils contribuent à financer le projet en prenant des parts de 100 € chacune.
- L'analyse de leurs consommations permet de valider l'intérêt de l'opération.
- Ils doivent autoriser l'enregistrement de leur consommation sur leur compte fournisseur.
- La PMO passe un contrat de vente avec chacun d'eux. Le consommateur est **libre** de rester ou partir.
- Le tarif est **en-dessous du tarif régulé, et garanti sur 20 ans**

Les étapes du projet d'ACC

- Finalisation du projet de centrale solaire de Bressolles, et **réalisation de l'installation**
- Mobilisation de **20 à 30 foyers volontaires**, et création du comité consultatif pour travailler au projet d'ACC
- Coop Ain Energie : Contrat de vente totale à EDF-OA lors de la mise en service
- Etude durant quelques mois des consommations des foyers candidats et des bâtiments communaux
- Etude et mise en place des modalités avec le comité consultatif
- **Basculement** du contrat d'achat EDF-OA en **contrat ACC d'ici un an environ**

Participez, inscrivez-vous, et si vous le souhaitez, prenez des parts sociales de la coopérative dès maintenant!

Clôture de l’assemblée générale de la SCIC COOP’ AIN ENERGIE

L’assemblée générale est close

Merci à toutes et tous

Merci à la municipalité de Bressolles et son maire, madame Andrée Raccurt,

Signature de de la convention de mise à disposition des toitures

par Mme Raccurt, maire de Bressolles et M. Raymond, président de Coop’ Ain Energie

Verre de l’amitié

Coop’Ain Energie
Société Coopérative d’Intérêt Collectif